

AMAP DE LA GOUTTE D' EAU- CONTRAT TISANES 2021-2022

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus, demander le livret d'accueil à un membre du bureau.

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant*, 21 Lotissement les moulins à Brain Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation: Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le 1^{er} jeudi du mois, tous les 3 mois, à 18h30 au terrain de jeu de boules, en face du camping de Brain/Authion.

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat.**.

<u>Défaut d'engagement</u>: le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap.delagouttedeau.free.fr/

Contact tuteur: Justin_iustin.aman.lgde@gmail.com

AMAP DE LA GOUTTE D' EAU- CONTRAT TISANES 2021-2022



page « information » à conserver par le consommateur

<u>Termes du contrat</u>: Il est proposé des tisanes, issues de plantes récoltées localement sur des lieux exempts de pollutions.

*<u>Tisane spéciale de l'AMAP : « La goutte d'eau »</u> - proposée en vrac à 0,25€ / g, à partir de 20 g. Elle se compose de tilleul, aubépine et trèfle des prés. Elle permet d'aider à la détente et d'accompagner le sommeil.

Les consommateurs viennent avec leurs contenants (si oubli, le producteur peut fournir de petits sacs à 5 centimes pièce)

*Paquets 20 g, » Tisane du Barde » avec étiquette calligraphiée, Au choix 5,7€ le paquet.

- Achillée millefeuille : pour calmer les spasmes du bas ventre.
- Aubépine : pour apaiser le cœur.
- Bardane (racine): pour drainer le foie.
- Bruyère cendrée : pour calmer les problèmes urinaires.
- Callune : pour calmer les problèmes urinaires.
- Carotte sauvage : pour soulager les problèmes digestifs.
- Guimauve (racine): pour soulager les inflammations digestives.
- Sureau noir : pour stimuler l'immunité.
- Tilleul : pour accompagner le sommeil.
- Trèfle des prés : pour redonner des minéraux aux corps.

Conditions : Le consommateur s'engage à régler d'avance sa commande (en 1 ou plusieurs chèques au-delà de 20€).

Il s'inscrira sur le planning **pour aider à** la distribution.

Le chèque ou les chèques remplis à l'ordre de **Frédéric Michenet** seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Livraisons prévues le **2 décembre 2021**, **3 mars 2022**, **2 juin 2022** et **1**^{er} **septembre 2022** pourront être modifiées en cas d'aléas

Des ateliers seront proposés dans l'année, courant printemps et été, pour apprendre à reconnaître et transformer les plantes (tisanes, sirops, baumes, onguents, encens...). Les dates seront précisées 1 mois à l'avance. Une remise sera proposée à tout titulaire de contrat tisane.

Plus de renseignements sur : https://naturancestrale.fr/animations/

Contact tuteur: .lustin_iustin.amap.lgde@gmail.com

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU - CONTRAT TISANES 2021 - 2022

Page à imprimer en un seul exemplaire pour le tuteur.

Justin: justin.amap.lgde@gmail.com - 06 07 53 70 96

Il est établi un contrat ti	sanes entre :	_
le producteur :	le consommateur :	
Frédéric Michenet	Nom Prénom :	
Nature Ancestrale	Téléphone:	
Andard 49800	E-mail:	



		prix unit	02-déc-21		03-mars-22		02-juin-22		01-sept-22	
		0,25 €/g	Poids	Total €	Poids	Total €	Poids	Total €	Poids	Total €
VRAC	Mélange Goutte d'Eau									
	(tilleul, aubépine et trèfle)									
		5.70 €	Nb Sachets	Total €	Nb Sachets	Total €	Nb Sachets	Total €	Nb Sachets	Total €
Sachets 20 g	Achillée millefeuille	5.70 €								
Sachets 20 g	Aubépine	5.70 €								
Sachets 30 g	Bardane (racine) 30g	5.70 €								
Sachets 20 g	Bruyère cendrée	5.70 €								
Sachets 20 g	Callune	5.70 €								
Sachets 20 g	Carotte sauvage	5.70 €								
Sachets 30 g	Guimauve (racine) 30g	5.70 €								
Sachets 20 g	Sureau noir	5.70 €								
Sachets 20 g	Tilleul	5.70 €								
Sachets 20 g	Trèfle des prés	5.70 €								
		TOTAL €								
	règlement par chèque(s) à l'ordre de Frédéric Michenet									

Je déclare accepter les termes du contrat exposés en pages 1 et 2 et être à jour de ma cotisation 2021 ou 2022.

Date et Signature du consommateur					